

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

## REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 14 MARS 2014 A 11H00

### PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames Charobert Paulette, Gagnière Lucette, Lagrange Monique,  
Turcat Danielle

et Messieurs, Chito Christian, Guillemard Hubert, Lamoine J-Paul, Maire  
Patrick, Michard Claude, Pinton Georges, Pommier Jacques.

Etait excusé : Monsieur Beaumont Marc en retard

Etait absent : Néant

#### Ordre du jour :

- \* Vote du Compte Administratif 2013
- \* Questions diverses

#### Vote du compte administratif 2013

Lecture du compte administratif 2013 pour l'atelier relais de la ZA du Champs Noyer :

##### **Investissement**

Dépenses prévues : **21 683,00 €**  
Dépenses réalisées : **21 681,65 €**  
Reste à réaliser : **0,00**

Recettes prévues : **21 683,00 €**  
Recettes réalisées : **10 636,08 €**  
Reste à réaliser : **0,00**

##### **Fonctionnement**

Dépenses prévues : **23 456,00 €**  
Dépenses réalisées : **12 408,36 €**  
Reste à réaliser : **0,00**

Recettes prévues : **23 456,00 €**  
Recettes réalisées : **23 456,44 €**  
Reste à réaliser : **0,00**

##### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : **-11 045,57 €**  
Fonctionnement : **11 048,08 €**  
Résultat global : **2,51 €**

Monsieur le Président se retire pour le vote. Monsieur Jacques Pommier soumet les comptes à l'approbation de l'assistance

Vote : 10 votants Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le CA est approuvé à l'unanimité  
Lecture du compte administratif général 2013 de la Communauté de Communes

### **Investissement**

Dépenses prévues : <b>576 760,00 €</b>	Recettes prévues : <b>576 760,00 €</b>
Dépenses réalisées : <b>260 003,27 €</b>	Recettes réalisées : <b>257 794,18 €</b>
Reste à réaliser : <b>6 503,00 €</b>	Reste à réaliser : <b>0,00</b>

### **Fonctionnement**

Dépenses prévues : <b>782 512,00 €</b>	Recettes prévues : <b>782 512,00 €</b>
Dépenses réalisées : <b>679 503,92 €</b>	Recettes réalisées : <b>785 655,67 €</b>
Reste à réaliser : <b>0,00</b>	Reste à réaliser : <b>0,00</b>

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : - **2 209,09 €**  
Fonctionnement : **106 151,75 €**  
Résultat global : **103 942,66 €**

Monsieur le Président se retire pour le vote. Monsieur Jacques Pommier soumet les comptes à l'approbation de l'assistance

Vote : 10 votants Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le CA est approuvé à l'unanimité

### **Questions diverses :**

Monsieur le président souhaite remercier l'assistance pour les 6 années de collaboration passées autour d'une même philosophie communautaire. Il présente ses vœux à ceux qui briguent un nouveau mandat et aussi à ceux qui se retirent de la vie municipale.

Il est fait état :

- du bon esprit de travail et de concertation
- de l'incertitude du futur sur l'évolution des périmètres communautaires
- d'un manque de communication de la Cte de Cnes pour les administrés : les actions communautaires sont mal et peu connues

### **Téléphonie mobile**

Une prochaine rencontre avec les opérateurs est prévue le 16 avril 2014 pour présenter le résultat de l'étude effectuée en début d'année sur la qualité des réseaux de télécommunications mobiles.

### **SICTOM : Colonnes enterrées pour les verres**

Monsieur Guillemard souhaite éclaircir les propos publiés dans la presse concernant les colonnes enterrées. Ce type d'équipement est un container mis sous terre en vue d'améliorer l'esthétisme des points de collecte.

Compte tenu du caractère relatif « esthétisme », et du coût important (1 000 euros pour un container posé au sol et 9 000 euros + 3 000 euros de terrassement pour une colonne enterrée), le bureau du SICTOM a décidé que l'acquisition et la mise en place de ce type d'équipement revenait aux communes volontaires.

Cependant, devant la demande de la commune de Saint-Victor pour la mise en place de ce type d'équipement, le bureau du SICTOM se serait positionné favorablement à cet investissement. Les conséquences de cette décision sont importantes en termes de dépenses financières pour l'avenir, car l'ensemble du territoire devra pouvoir bénéficier des mêmes mesures. Aujourd'hui, le SICTOM ne peut pas supporter de telles dépenses et il n'est pas souhaitable de faire porter cette charge sur les contribuables.

Par ailleurs, certains dysfonctionnements au sein du SICTOM perdurent :

- Des statuts obsolètes et inadaptés au contexte, avec un nombre trop important de délégués communaux, alors que la compétence est aux Communautés de communes.
- Une inégalité de service et d'écriture budgétaire. Le lavage des containers de la ville de Montluçon (environ 230 000 euros) est inclus dans le budget général, c'est à dire que la dépense est répartie sur l'ensemble des communes collectées.
- Des prises de décisions trop hâtives qui n'anticipent pas les conséquences qu'elles peuvent avoir.

